



Champvans

# champvans infos

N°  
282  
2017  
Octobre

## SOMMAIRE

- p 2 : Le mot du Maire
- p 3 : 25 ans d'engagement
- p 4 : Les élus communiquent
- p 6 : La vie scolaire
- p 7 : La minute santé
- p 8 : Le SYDOM : rapport 2016
- p 9 : Le grand Dole PLUi
- p 10 : Les délibérations du Conseil
- p 14 : La Mairie vous informe
- p 15 : La Bib'
- p 16 : Les galopins
- p 17 : La vie associative

## MAIRIE

2 Rue André GLEITZ  
39100 CHAMPVANS  
Tel: 03.84.72.03.69  
Fax: 03.84.82.27.52

Courriel: [mairie@champvans.fr](mailto:mairie@champvans.fr)

### Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi - Jeudi - Samedi :  
9h à 12h

Mardi - Vendredi :  
14h30 à 17h30

*Fermé le samedi pendant  
les vacances scolaires*

## COMMISSION INFOS

**Directeur de la publication :**  
D. Michaud, Maire

**Responsable de la publication :**  
J-B Gonnet.

**Commission information :**  
C. Belin, H. Benoit-Chieux,  
T. Destombes, E. Lavrut,  
D. Labrut, J. Lebail, P. Mignot

**Bulletin d'informations Municipales**  
(Imprimé par nos soins.  
Dépôt légal: 11 décembre 1989)

## INTERNET

Retrouvez le bulletin  
sur internet :  
[www.grand-dole.fr](http://www.grand-dole.fr)  
⇒ le territoire ⇒ Champvans

## Guy MICHAUD, 25 ans d'engagement pour la commune



Sa première élection le 26 mars 1989



*A ne pas manquer !*

**INAUGURATION**  
de la salle André SEGUIN  
et la bibliothèque Raymond LEFEVRE  
Samedi 7 octobre à 11h, suivie de 14h à 17h  
d'une séance de dédicaces d'auteurs régionaux.

*C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Guy Michaud ce 6 juillet.*



*Guy a été élu la première fois le 26 mars 1989 dans l'équipe municipale d'Alain Raby. Il a occupé le poste de premier adjoint depuis cette date et jusqu'en 2014. Ce qui représente 25 ans d'engagement !*

*Lorsque l'on parle d'engagement, il faudrait plutôt dire immense engagement ou quasiment sacerdoce. Il est difficile de trouver un qualificatif simple pour exprimer sa grande implication.*

*Guy ne s'est pas ménagé, n'a pas ménagé son temps au service de la Commune et de ses habitants ! Il s'est impliqué fortement dès son premier mandat sur les nombreux sujets qui le passionnaient.*

*Résumer en quelques lignes 25 ans d'actions et de travail pour l'intérêt commun n'est pas chose aisée. Guy était un homme attachant, passionné, très disponible.*

*Lorsqu'il prenait en charge un sujet il n'abandonnait pas en cours de route même si des difficultés se présentaient, il allait au bout de ses engagements. Il n'hésitait pas à se déplacer, parfois même en dehors de nos frontières, pour parfaire ses connaissances sur un sujet qui l'intéressait.*

*C'était quelqu'un de généreux qui malgré son fort caractère était aussi très sensible. Contrairement aux apparences, il était moderne et avait des idées novatrices notamment sur les méthodes de travail, idées qui ont participé à la modernisation de la Commune. Il possédait, de plus une fibre écologique très développée. Cet intérêt pour la nature et l'environnement l'a poussé à se spécialiser et à s'impliquer dans la sylviculture et dans la filière bois énergie. Il avait acquis une compétence reconnue dans ces domaines. Sa grande connaissance du territoire communal, qu'il parcourait sans cesse, nous facilitait bien souvent la tâche.*

*J'ai eu la chance de travailler avec Guy pendant 19 années, il m'a beaucoup appris. Nous n'avons pas été toujours d'accord sur tous les sujets mais je peux vous affirmer qu'il s'est démené corps et âme pour ce village de Champvans qu'il aimait tant.*

*La Commune est reconnaissante pour tout ce travail réalisé avec une grande abnégation.*

*Adieu mon cher Guy, heureux d'avoir partagé ta route !*



### **Guy avait été à plusieurs reprises récompensé :**

- En 2008, il a reçu la médaille de vermeil des Communes forestières
- Le 12 octobre 2010, il reçut des mains de Dominique Michaud, la médaille d'honneur Communale pour ses 20 ans d'engagement.

**12 octobre 2010  
avec P. Viverge,  
Conseiller général,  
et D. Michaud, Maire.**



**9 décembre 2010  
entouré de  
P. Viverge et J. Raquin.**

- Le 9 décembre 2010, le Président Raquin lui a décerné la médaille du Conseil Général. Dans son discours le président avait indiqué « qu'il est plutôt rare de voir la Médaille du Conseil général attribuée à un élu local en exercice ».



# Guy Michaud : 25 ans d'engagement



- **Guy MICHAUD vivait de ses passions, le chauffage des bâtiments avec le bois déchiqueté fut l'une d'elle.**

Cette technique novatrice à l'époque initiée par René Roquelle lui a donné beaucoup de fil à retordre car il a fallu essayer les plâtres d'une technologie naissante. Guy a passé des jours et parfois des nuits à essayer de faire fonctionner correctement notre 1<sup>ère</sup> chaudière.

Si la commune a poursuivi dans cette voie, que de nombreuses collectivités nous envient, c'est vraiment grâce à sa persévérance !

Mais il ne s'est pas contenté de faire fonctionner notre chaudière il s'est engagé dans la promotion de la filière bois déchiqueté et la recherche perpétuelle d'une technologie plus fiable.

Il a reçu des milliers de visiteurs qui venaient parfois par bus complets. Il s'est même rendu à l'étranger pour observer de nouvelles techniques.

Grâce à ses grandes connaissances, nous avons pu renouveler notre matériel et fiabiliser de façon considérable nos installations. Il suivait scrupuleusement le fonctionnement et établissait des relevés extrêmement détaillés.

- **Une de ses autres grandes passions, liée évidemment à la précédente était la forêt.**

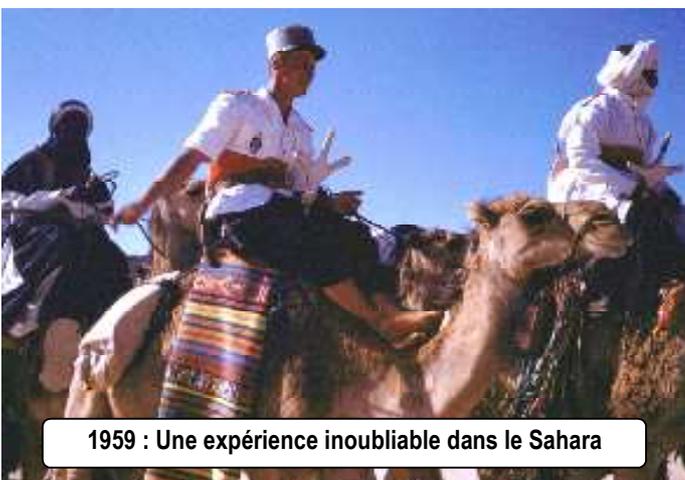
Il la connaissait par cœur et la parcourait de long en large avec Jojo Belin et Michel Venne pour préparer les lots d'affouage et surveiller les chantiers. Il était également le correspondant de l'ONF et un des garants de notre massif forestier. Guy se déplaçait souvent pour assister aux ventes de bois dans le département et revenait avec tous les chiffres des prix atteints qu'il notait scrupuleusement sur ses gros catalogues. Il se livrait ensuite à des comparaisons avec les lots que la commune avait commercialisés. Guy a été aussi vice-président des communes forestières pour les feuillus.

- **Guy avait en charge l'ensemble des bâtiments communaux.**

Il possédait toutes les clés de tous les locaux et était le seul à pouvoir s'y retrouver avec ses multiples trousseaux. Sa passion pour les clés petit à petit a fini par le transformer en collectionneur irréductible.

- **Il avait également en charge les services techniques** qu'il rencontrait tous les matins afin de donner ses consignes. C'était un lève-tôt ! Il avait mis en place un suivi analytique des heures de travail. Nous utilisons toujours une évolution de cet intéressant outil encore aujourd'hui. Dernièrement il nous a permis d'adapter les moyens en fonction de l'évolution des besoins réels. Il était aussi régisseur de l'alambic et passait beaucoup de temps au suivi de l'ensemble des travaux.

- **Il s'était aussi beaucoup investi dans l'arboretum** qu'il avait planté avec l'aide du personnel. Il n'hésitait pas à piocher, passer le motoculteur ou arroser nos plantations en utilisant son matériel personnel. Il avait même fabriqué les panneaux de signalétique. Ayant participé aussi à la plantation et au suivi du verger conservatoire de cerises violettes de Champvans, il tenait un registre dans lequel il notait précisément et au fil des saisons des informations intéressantes sur l'évolution de chaque arbre.



1959 : Une expérience inoubliable dans le Sahara

De sa jeunesse il gardera toujours un souvenir précieux de ses 28 mois de service militaire dans le Sahara Algérien, plus tard il fut président de l'association des anciens combattants.

Guy Michaud a vécu passionnément pour Champvans son village et a fait de sa vie une richesse.

*Monsieur le Maire et son prédécesseur Alain Raby, les conseillers municipaux des 4 mandatures, le personnel communal, retraité ou toujours en activité, présentent leurs plus sincères condoléances à son épouse Marie-France, à ses enfants et à ses proches.*



2009 : Avec les enfants des écoles à la chaufferie

- **Tous se souviennent de sa silhouette arpentant le village, dans sa salopette bleue, cheveux au vent, de la Mairie aux ateliers en passant par la chaufferie, l'alambic, l'arboretum ou la forêt.**

Ses "coups de gueule" étaient aussi éclatants que son rire était franc, haut, clair, qui vous "éclaboussait".

Toujours prêt à rendre service, même en maugréant, il avait toujours la solution à tous les problèmes et quand il ne l'avait pas immédiatement, il vous la donnait quelques jours plus tard en vous interpellant au volant de sa 2CV.

Bon vivant, il ne reculait jamais devant un calembourg, n'hésitant pas à se lancer sur la piste pour la "danse des canards", à monter sur une scène de théâtre, à cultiver la vigne, à faire son vin.

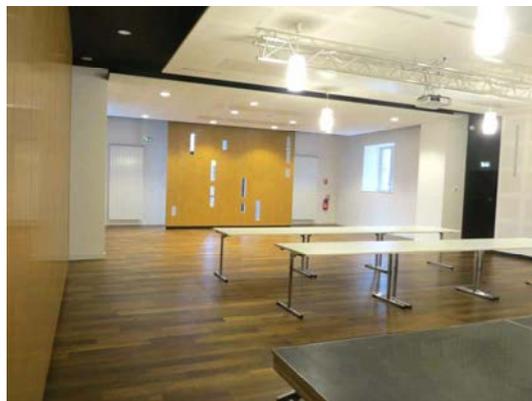


# es élus communiquent



## **INAUGURATION** de la **salle André SEGUIN** et la **bibliothèque Raymond LEFEVRE** **Samedi 7 octobre à 11h**

- **Le matin inauguration, ouverte à tous**, discours en présence des autorités locales, des entreprises, de l'architecte et des familles Lefevre et Seguin. Suivra la visite des locaux et un apéritif. On vous attend nombreux !
- **L'après-midi de 14h à 17h vous pourrez rencontrer les auteurs locaux** André Besson - Alain Goy - Adeline Demesy - Catherine Demesy Françoise Terret et Jean-Claude Charnoz qui dédicaceront leurs œuvres.



## Centenaire de l'Armistice

## La carte avantage jeunes

### REPUBLICQUE FRANÇAISE



# MOBILISATION GENERALE



A l'occasion du centenaire de l'Armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, la municipalité recherche, des photos, lettres, documents pour une exposition concernant les habitants et la vie au village pendant cette période.

**Si vous possédez de tels documents dans vos archives familiales, merci de contacter :**

M. le maire, Dominique MICHAUD  
(secrétariat de mairie tél : 03 84 72 03 69)

ou M. Patrice MIGNOT  
tél : 03 84 82 38 31 ou par mail :  
patrice.mignot53@orange.fr

Pour tous les jeunes de 11 à 26 ans,  
c'est toujours cadeau de la municipalité, profitez en !



Inscriptions jusqu'au 30 juin 2018 au  
secrétariat de Mairie sur présentation  
d'une carte d'identité et  
d'un justificatif de domicile.

La carte Avantages Jeunes offre de nombreuses réductions et gratuites pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes en Franche-Comté .

La carte Avantages Jeunes c'est :

- Une carte individuelle avec photo
- Un livret
- Un espace personnel
- Un site Internet
- Une application

... pour de super pouvoirs !

Valable du 1<sup>er</sup> sept au 31 août, la carte Avantages Jeunes propose 3000 réductions et gratuites auprès de 1800 partenaires. Elle est souvent utilisée pour le bon d'achat Avantages Librairies de 6 € offert par la Région Bourgogne Franche-Comté, la gratuité dans les bibliothèques, pour des spectacles, des concerts, les réductions cinéma et les entrées gratuites dans les principaux sites patrimoniaux de la région. Elle propose aussi de nombreuses réductions chez les commerçants, mais aussi des voyages et des sorties...



Toujours + de bons plans toute l'année sur Internet.  
**Active ton espace ! [www.jeunes-fc.com](http://www.jeunes-fc.com) [antagesjeunes.com](http://antagesjeunes.com)**



## L'école est finie... pour Pascal ROUX !

**Pascal ROUX a "arrosé" son départ en retraite, évidemment sous le préau de l'école, entouré de ses élèves, de ses collègues et des élus, afin de marquer l'épilogue de 42 ans d'enseignement et d'un parcours atypique.**

- Sorti de l'école Normale Pascal a la possibilité de partir enseigner en Allemagne, en Angleterre ou aux états unis. Bien qu'étant plutôt attiré par la Louisiane, sa meilleure connaissance de la langue de Goethe par rapport à la celle de Shakespeare incite son directeur à l'envoyer à Augsburg près de Munich. Il y restera 2 ans avec 3 collègues de Lons-le-saunier et garde, semble-t-il, de bons souvenirs de cette époque.

- Après cette expérience bavaroise, Pascal revient en France à l'école Pasteur de Tavaux.

Cette école a la particularité d'être celle de son enfance et celle qui a été dirigée par son père un peu plus tôt. Il sera en poste 7 ans à Tavaux, 2 années comme titulaire et 5 ans avec une fonction de remplaçant.

- Ayant toujours "la bougeotte", il décide de postuler en 1986 pour le Pérou, le Brésil et d'autres pays plus exotiques. Un poste lui est finalement proposé en Finlande à Tampere. Cette ville est la seconde agglomération du pays. Il est instituteur détaché auprès du ministère des affaires étrangères et chargé de créer une école maternelle Franco-Finlandaise. Il y restera 6 ans et après avoir fait monter en puissance cet établissement scolaire, il revient en France en 1992.

Il choisit l'école de Champvans qu'il connaît et qu'il apprécie pour y avoir effectué quelques remplacements de Régine Rose notamment. Ecole qu'il n'a pas quittée pour terminer officiellement sa carrière le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Nous laisserons à Monsieur le Maire la conclusion de cette cérémonie :

*"Je voulais exprimer tout le plaisir que j'ai eu à croiser le chemin de Pascal. Tout d'abord en tant que parent d'élèves. Nous avons toujours apprécié ses qualités d'enseignant et sa capacité à retenir l'attention des enfants en utilisant sa guitare et le chant pour l'accueil du matin. Dans ces conditions les jeunes enfants n'avaient aucune appréhension, il était même difficile de les déshabiller tant ils étaient pressés de rejoindre leur enseignant ! L'accueil en musique devrait être obligatoire ...*

*J'ai ensuite rencontré régulièrement Pascal lorsque je suis devenu maire. J'ai apprécié l'engagement de cet enseignant pour le bien de ses élèves et aussi sa grande franchise. (...) Je tenais à vous exprimer cher Pascal toute ma gratitude et celle de la Commune pour votre travail, pour votre engagement au service du petit millier d'élèves qui sont passés dans votre classe. Je vous souhaite une longue et heureuse retraite, occupée par le chant choral, la musique et diverses autres activités".*



Pascal au milieu de ses "fans"... curieux de voir les cadeaux

## La cloche a sonné ... pour les élèves !

**139 élèves ont eu "la joie" de faire leur rentrée en musique à Champvans.**

Cette année, nous accueillons Laurence Dumont, professeur des écoles qui vient de Montmirey La Ville.

- Catherine Menon a en charge 13 PS et 13 MS,
- Emily Barmoy Chmidlin 19 GS,
- Barbara Elgoyhen 19 CP,
- J-Claude Menon et Elodie Tinguely 22 CE1,
- Thierry Destombes 25 CE2,
- Laurence Dumont 8 CM1 et 20 CM2.

L'équipe pédagogique se compose également de :

- 2 ATSEM, Pascale Bourgoïn et Myriam Piellard,
- 1 stagiaire en formation CAP petite enfance, Chloé Dumont et Natalia Martinez, en Emploi Vie Scolaire, dont le contrat prendra fin au 31 janvier 2018.



De gauche à droite : J-Claude et Catherine Menon, Myriam Piellard, Thierry Destombes, Emily Barmoy Chmidlin, Elodie Tinguely, Pascale Bourgoïn, Laurence Dumont, Barbara Elgoyhen et Natalia Valencia Martinez.

**Comme les années précédentes, la classe des CM1/CM2 bénéficie de l'apprentissage de l'anglais et de l'allemand (enseigné par Gaby Vivine), qui leur permettront de pouvoir faire le choix d'une sixième bilangue au collège de Damparis.**

**Afin que le nombre de classes pour la rentrée 2018 soit adapté au nombre d'élèves (éviter la fermeture d'une classe), nous avons besoin de connaître le nombre exact d'enfants nés en 2015 qui fréquenteront l'école dès septembre 2018.**

**Merci de prendre contact avec le directeur le plus rapidement possible : tel : 03 84 79 29 70 ou par Internet [ecole.jean-jaures.champvans@ac-besancon.fr](mailto:ecole.jean-jaures.champvans@ac-besancon.fr) - La rentrée 2018 se prépare du 2 au 13 octobre 2017 !**

## Le certificat médical

### Le certificat médical délivré à l'occasion de la visite du sportif atteste de l'absence de contre-indication à la pratique d'un ou plusieurs sports

(mais pas de l'aptitude du patient à les pratiquer !)

#### Plusieurs situations se présentent

(excepté les sports jugés à haut risque par le législateur)

- Avant d'obtenir une licence sportive permettant de débuter ou de reprendre une activité physique au sein d'une fédération, le sportif doit présenter obligatoirement un certificat médical.
- Concernant le renouvellement de licence, il était jusqu'alors obligatoire de consulter son médecin afin d'établir un nouveau certificat. Depuis cet été, ce certificat annuel n'est plus obligatoire. Dans le cadre de la compétition, il doit être établi tous les 3 ans, un simple auto-questionnaire étant à remplir sur l'honneur entre temps. En cas d'une pratique de loisir, le certificat doit être établi au moins une fois tous les 3 ans, avec toujours cet auto-questionnaire.
- Cette simplification présentée comme bienveillante s'inscrit avant tout dans une politique globale d'économie de Santé. Cette mesure d'austérité, comme celles imposées à l'hôpital public, est injustifiée et surtout préjudiciable pour chaque patient.
- De nombreuses études internationales réalisées sur plusieurs centaines de milliers de sportifs ont montré une réduction significative de l'apparition de diverses pathologies et de la mortalité cardio-vasculaire en lien à une pratique sportive.



- Cette visite est jugée pertinente par une immense majorité de médecins (85% dans notre étude de 2014), peut être parce qu'ils sont aussi nombreux à avoir dépisté des pathologies à l'occasion de cette consultation spécifique.
- Ce sont très majoritairement des atteintes cardio-vasculaires, locomotrices et respiratoires. La découverte d'une maladie chez un sujet qui ne présente aucun symptôme permet de dispenser des soins le plus tôt possible, avant que la pathologie ne s'aggrave de manière irréversible ou se complique.
- Cette consultation permet également de faire un suivi régulier annuel des patients qui ne consultent que très rarement et qui échappent ainsi à une surveillance médicale.
- Ce temps de consultation est enfin l'occasion de faire de la prévention, pilier nécessaire (et pourtant négligé dans notre système de Santé) à l'amélioration de l'état de santé de la population.

*Si les pouvoirs publics bradent de plus en plus le système de soin en réalisant des économies au détriment de la Santé, la communauté médicale ne saura qu'encourager tout sportif à réaliser une fois par an cette visite médicale spécifique.*

## Garde d'enfants, quelles aides financières ?

**Vous avez repris votre activité professionnelle, vous devez faire garder votre enfant. Découvrez les aides financières possibles selon le mode de garde choisi...**

### Les aides de la Caf

Le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la Caf permet aux parents de bénéficier **d'une aide financière pour les enfants de moins de 6 ans.**

Le Cmg permet de prendre en charge partiellement les frais de garde lors de l'embauche d'une assistante maternelle agréée ou d'une garde à domicile ou en passant par une micro-crèche ou par un organisme habilité qui emploie pour vous.

**Le montant du complément accordé dépend des ressources du foyer, du nombre d'enfants et de leur âge.**

- En ce qui concerne **les crèches familiales, collectives ou parentales**, elles reçoivent directement un financement de la Caf. Vous bénéficiez donc d'un tarif préférentiel qui se calcule selon un barème identique sur tout le territoire.

### Les autres aides

- **Le crédit d'impôt** porte sur l'ensemble des dépenses effectuées après déduction des allocations pour la garde d'enfants de moins de 6 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.
- **L'aide fiscale est égale à 50%** des dépenses prises en compte dans la limite de 2 300 € par enfant, soit un crédit d'impôt maximum de 1 150 €. Depuis 2005, tous les parents, actifs ou non, peuvent en bénéficier.
- **Les aides des entreprises** versées à leurs salariés pour la garde d'enfants à domicile ne peuvent pas excéder les 1 830 € par an et dépasser le coût des services supporté par le bénéficiaire, ni le coût de l'emploi (salaires et charges).
- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, financé en partie voire totalement par votre employeur, votre comité d'entreprise, votre mutuelle ou votre Caisse de retraite, permet de payer votre garde d'enfants, quel que soit le mode choisi.





# le rapport annuel du SYDOM (2016)



En 2016, les projets, les réalisations et l'activité sont restés :

1°) à un niveau élevé - 2°) sans peser sur les tarifs, identiques à ceux des années précédentes. Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la généralisation du dispositif départemental en 1995, la production d'ordures ménagères résiduelles est passée sous la barre des 50 000 tonnes, nous invitant à poursuivre nos actions de prévention.

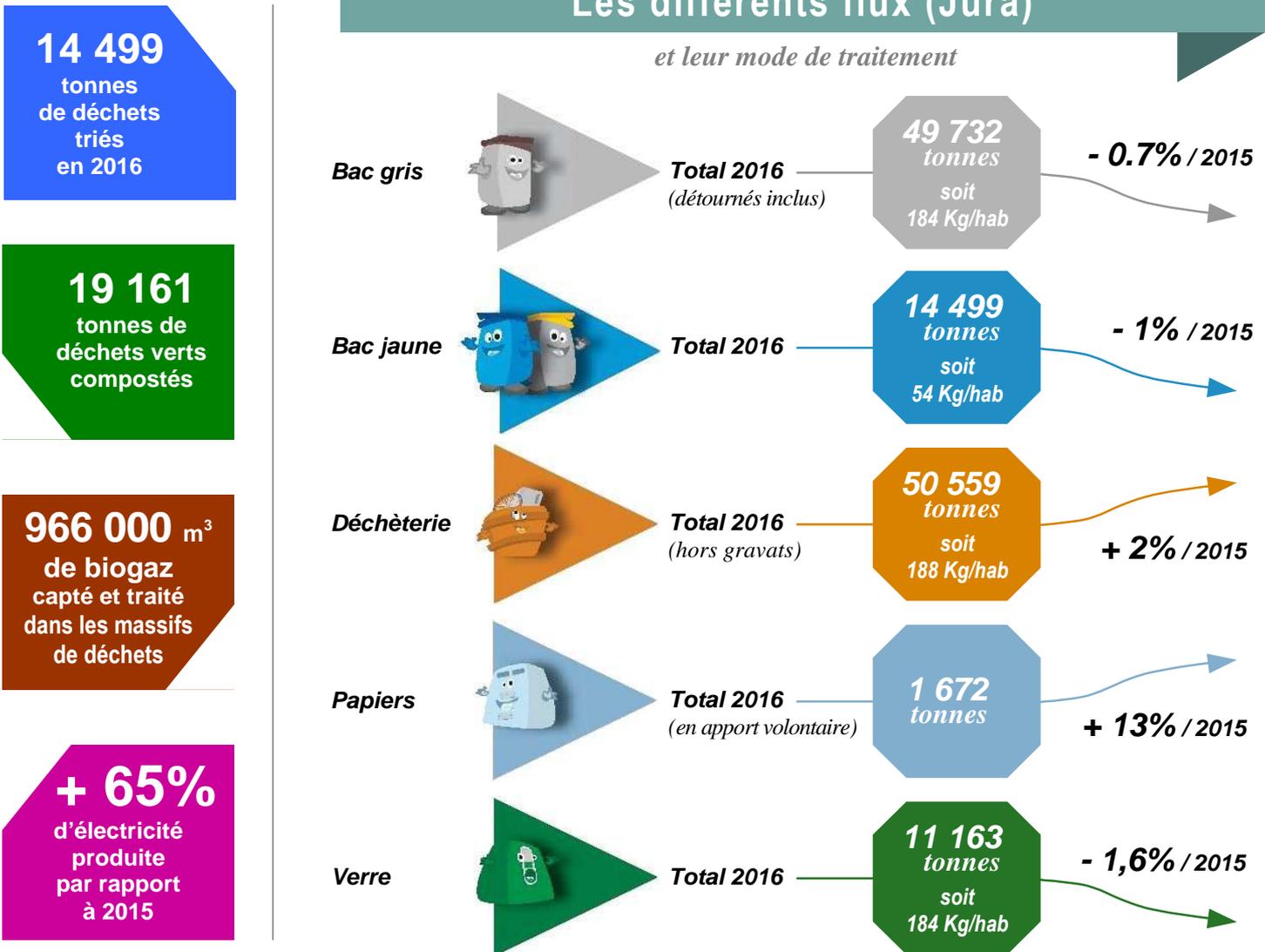


Les collectes sélectives en porte-à-porte ont également diminué, de même que la collecte du verre et l'apport des encombrants en déchèterie : les efforts d'éco-conception des emballages ménagers porteraient-ils leurs fruits, amplifiés par le civisme des habitants ?

En effet, dans le même temps, l'apport volontaire des équipements électriques et électroniques hors d'usage, des déchets d'éléments d'ameublement et des piles et batteries, par exemple, a continué à progresser.

## Les différents flux (Jura)

et leur mode de traitement



**14 499**  
tonnes de déchets triés en 2016

**19 161**  
tonnes de déchets verts compostés

**966 000 m<sup>3</sup>**  
de biogaz capté et traité dans les massifs de déchets

**+ 65%**  
d'électricité produite par rapport à 2015

## SICTOM de la zone de Dole

- Population : 86 399 habitants
- Nombres de communes : 124
- Bac gris : 14 657 tonnes soit 169 kg / hab
- Bac jaune : 3 543 tonnes soit 41 Kg / hab
- Papier collecté : 18 Kg / hab

Souvenons-nous que les impacts de nos activités et les tarifs du SYDOM dépendent d'abord de nous habitants invités à respecter les consignes.

Plus d'infos : [www.letri.com](http://www.letri.com)

## Bilan des déchèteries en 2016

- RECYCLAGE**
- Bois : 6 471 t.
  - Ferraille : 3 392 t.
  - Carton : 2 163 t.
  - Papier : 864 t.
  - Plâtre : 521 t.
  - Plastique : 328 t.

**DECHETS VERTS des plates-formes**  
**19 161 t.**

**TOUT VENANT**  
**9 287 t.**

**33%**

**45%**

**22%**

## Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : une deuxième étape stratégique

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), commun et partagé, présente la vision stratégique des élus des 47 communes pour le développement du territoire du Grand Dole.



A partir de ces grandes orientations politiques, seront déterminées les futures règles d'aménagement et d'organisation de l'espace dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette étape prend en compte les échelles régionales, communautaires et communales.

## Quel avenir pour notre territoire ?



A l'horizon **2032**, le PADD définit 3 ambitions visant à renforcer l'attractivité et l'identité du territoire

1. Faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie
  - tirer parti de sa position dans le réseau de transport et de déplacement régional et national
  - faire rayonner la qualité patrimoniale du territoire
  - booster les dynamiques et filières économiques historiques et émergentes
2. Concilier vie en ville, vie dans les villages au sein d'une armature solidaire
  - consolider une armature équilibrée entre villes et villages
  - répondre à tous les besoins de mobilités et d'usages
  - produire 3 200 logements à l'horizon 2032
3. Faire du bien-vivre un vecteur de développement
  - valoriser les ressources et les savoir-faire au service d'une économie positive
  - mettre en scène un patrimoine naturel et paysager positif
  - un territoire aux énergies positives

## COMMENT PARTICIPER

Le Grand Dole a fait le choix d'ouvrir le plus largement possible à la concertation le processus d'élaboration du PLUi. Des registres sont d'ores et déjà installés dans chaque mairie pour que vous puissiez donner votre avis. 5 réunions publiques sont organisées cet automne et au cours de la phase règlementaire d'enquête publique en 2019. Vous trouverez des éléments d'information sur le site du Grand Dole : <http://www.grand-dole.fr>, rubrique «aménagement du territoire». Vous pouvez transmettre vos avis et propositions par mail à : [concertation.plui@grand-dole.fr](mailto:concertation.plui@grand-dole.fr)

### 5 réunions d'échanges avec les habitants sont organisées afin de présenter les orientations du PADD:

- |                          |                                |     |
|--------------------------|--------------------------------|-----|
| • Lundi 09 octobre 2017  | Salle des fêtes d'Amange       | 20h |
| • Jeudi 19 octobre 2017  | Salle des fêtes d'Authume      | 20h |
| • Mardi 14 novembre 2017 | Salle Gérard Philippe à Tavaux | 20h |
| • Jeudi 16 novembre 2017 | Salle des fêtes du Deschaux    | 20h |
| • Jeudi 23 novembre 2017 | Manège de Brack à Dole         | 20h |



# es délibérations du Conseil

10

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

**Présents :** Jean-Pierre CHARTON, Guy LAURENT, Jeannine LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Edith LAVRUT, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER.

**Absents excusés :** Jean-Bertrand GONNET (Procuration à D. MICHAUD), Angélique CARO, Thierry MADER.

**Secrétaire de séance :** Hervé MILLOT.

**Présents : 13 - Votants : 13**

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)

### Voirie

#### • **Dénomination du Chemin de la Bardelle**

M. Le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 30 novembre 2010 la rue du Gai Logis a été classée dans la voirie communale. Cette rue part de l'intersection avec la rue Roger Bride jusqu'à la rue de la Gare.

Dans le cadre de l'urbanisation de ce secteur et afin d'éviter que cette rue ne serve de desserte entre les lotissements proches et la rue de la Gare, il est prévu de scinder celle-ci en deux rues distinctes :

- **La rue du Gai Logis** : de la rue Roger Bride à la parcelle ZD 357
- **Une impasse** : de la rue de la Gare à la parcelle ZD 357

Il convient donc de dénommer cette nouvelle impasse (anciennement de chemin de la Bardelle).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, nomme l'impasse: **Impasse du Noyer**.

**Vote : Unanimité**

### Forêt

#### • **Destination des coupes 2018**

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour les coupes de bois réglées de l'exercice **2018**, ainsi que pour les coupes non réglées : parcelles **59j, 61a, 61r, 62a, 62r** les destinations suivantes :

##### 1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

Vente de futaies affouagères : parcelles 61a, 61r, 62a, 62r. Essences : chênes, feuillus précieux, feuillus durs, feuillus tendres.

Sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre à 1.30 m supérieur ou égal à 40 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard » (découpe 35 cm pour les chênes et hêtres de Ø 50 et +, découpe 30 cm pour les chênes et hêtres de Ø 40-45 cm, découpe 25 cm pour les autres feuillus). Délais d'abattage du cahier des clauses communes de Franche Comté (pour mémoire : abattage et découpe au 15 mars de l'année n+1).

##### 2. VENTE PAR CONSULTATION : Vente en bloc et sur pied : parcelles 59j (éclaircies chênes)

##### 3. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après, parcelles 61a, 61r, 62a, 62r.

Les houppiers des arbres vendus, les arbres d'un diamètre inférieur à 35cm ou sans valeur commerciale. Mode d'exploitation : sur pied. Délai d'exploitation de l'affouage : le 30 septembre de l'année qui suit l'exploitation de grumes.

**Vote : Unanimité**

### Cimetière

#### • **Agrandissement du Columbarium - 4<sup>ème</sup> Monument**

Dans le cadre de l'agrandissement du Columbarium, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise SARL Chambre Funéraire de Foucherans, pour la fourniture et la pose d'un quatrième monument de modèle "Foncine-le-Haut" pouvant contenir 8 urnes pour un montant de **4 740 € T.T.C.**

**Vote : Unanimité**

### Fêtes et cérémonies

• **Cadeau de départ en retraite:** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir un cadeau pour d'une valeur de 200 € pour le départ à la retraite de l'instituteur de l'école maternelle M. Pascal ROUX.

**Vote : Unanimité**



# es délibérations du Conseil



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2017

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

**Présents :** Jean-Pierre CHARTON, Guy LAURENT, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Jean-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER.

**Absents excusés :** Jeannine LEBAIL (Procuration à Guy LAURENT), Thierry MADER. (Procuration à Jean-Pierre CHARTON), Angélique CARO.

**Secrétaire de séance :** Alexandra TERRIER.

**Présents : 12 - Votants : 14**

### Bâtiments

#### • **Travaux d'accessibilité des établissements recevant du Public (E.R.P.) Salle des fêtes et salle Babet :**

Plan de financement - Demande de subvention

Vu les délibérations du 16/11/2015 et du 22/06/2016 confiant au cabinet Sandrine Cartallier Architectures la réalisation des diagnostics techniques d'accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public de la Commune afin de constituer les dossiers d'Ad'AP et la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité des ERP de la Commune ;

Vu les demandes d'autorisation de modifier un ERP déposées pour :

▸ **La Salle des Fêtes** comprenant les travaux suivants :

Création d'une rampe d'accès, main courante et bande podotactile,  
changement du bloc porte de l'entrée de la grande salle,  
modification du meuble bar pour accès Personnes à Mobilité Réduite,  
mise en place d'un éclairage à détection cellule dans les toilettes PMR

▸ **La salle Babet** comprenant les travaux suivants :

Pose d'une main courante dans l'escalier, pose de nez de marche texturés,  
mise en contraste première et dernière marche,  
pose de bande d'éveil à la vigilance dernière marche et paliers intermédiaires,  
changement du bloc porte de l'entrée de la salle, mise en contraste de la poutre dans la salle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les travaux projetés et leur estimation à savoir : **18 657 € H.T.**,
- approuve le plan de financement de l'ensemble du projet qui s'établit comme suit :

DEPENSES H.T.				RECETTES H.T.
Salles des fêtes	Signalisation	1 130 €	5 790 €	DTER (40% des travaux et honoraires éligibles) <b>7 463 €</b>
	Métallerie	1 760 €		
	Menuiseries intérieures bois	2 400 €		
	Electricité	500 €		
Salle Babet	Signalisation	450 €	3 355 €	
	Métallerie	770 €		
	Menuiseries intérieures bois	1 250 €		
	Electricité	885 €		
Sous-Total travaux			9 145 €	Fonds propres <b>11 194 €</b>
Divers (10% travaux)			915 €	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>			<b>10 060 €</b>	
Architecte	Diagnosics d'accessibilité des ERP & dossiers Ad'AP	3 097 €	<b>8 597 €</b>	
	Maître d'œuvre	Maîtrise d'œuvre travaux des travaux d'accessibilité ERP		5 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>18 657 €</b>	<b>TOTAL : 18 657 €</b>

Vote : 13 Pour – 1 Contre

# es délibérations du Conseil

## Assainissement

- **Rue de Damparis 1<sup>ère</sup> tranche - Approbation du Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) - Diagnostic amiante C.S.P.S.** : M. Jean-Pierre CHARTON présente au Conseil le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) élaboré par le Cabinet Merlin comprenant la mise en séparatif et les branchements pour la rue de Damparis (de la rue André Gleitz à l'intersection avec la rue de l'Eglise) et la rue de l'Eglise (de l'intersection avec la rue de Damparis jusqu'au niveau de l'entrée de l'école maternelle).

Le montant des travaux est estimé à 186 000.00 € H.T. et le délai d'exécution est de cinq mois. Lors de la consultation, un diagnostic amiante devra être joint au cahier des clauses techniques particulières (CCTP). D'autre part, un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) devra être recruté pour ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le DCE, décide le recrutement d'un coordonnateur SPS pour ce chantier pour un montant maximum de 1 160 .00 € H.T.,

**Vote : Unanimité**

## Urbanisme

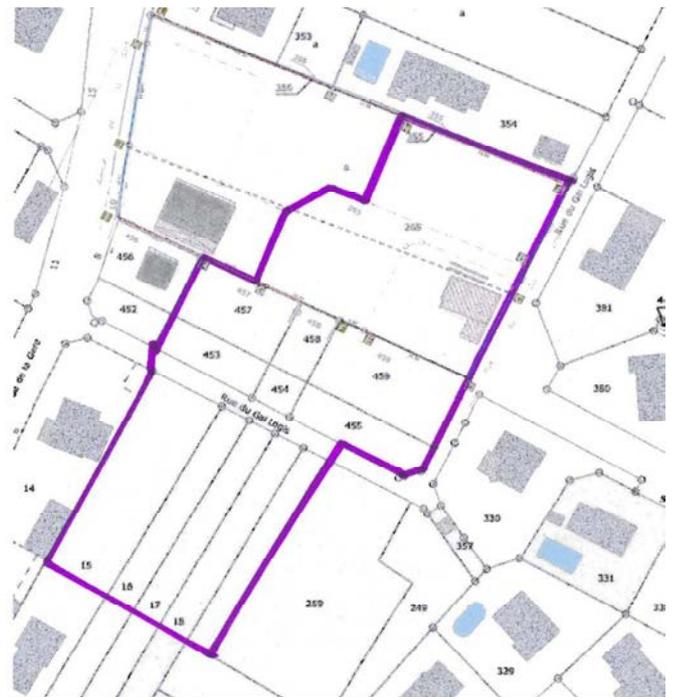
- **Instauration d'une taxe d'aménagement sectorisée - Secteur du Gai logis et de la Bardelle**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ; Considérant l'article précité qui prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20%, dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ; Considérant que les secteurs du Gai Logis et de la Bardelle délimités sur le plan joint nécessitent, en raison de l'importance des constructions à édifier, la réalisation des équipements publics suivants :

- › **Extension du réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées :**  
Rue du Gai Logis depuis la rue de la Bardelle et Impasse du Noyer depuis la rue de la Gare
- › **Extension du réseau électrique :**  
Rue du Gai Logis et Impasse du Noyer depuis la rue de la Gare
- › **Eau potable :**  
Reprise d'un branchement et extension du réseau rue du Gai Logis et extension du réseau Impasse du Noyer depuis la rue de la Gare
- › **Extension du réseau de gaz :**  
Rue du Gai Logis et Impasse du Noyer depuis la rue de la Gare
- › **Extension du réseau télécom :**  
Rue du Gai Logis depuis la rue de la Bardelle et Impasse du Noyer depuis la rue de la Gare
- › **Frais d'études :**  
(maîtrise d'œuvre, topographie, coordonnateur SPS et divers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : **d'instituer un taux de 15 % sur le secteur du Gai Logis et de la Bardelle** délimité sur le plan; Dit que Les travaux de voirie et d'éclairage public seront pris en charge par la Commune.

**Vote : 10 Pour – 1 Contre – 3 Abstentions**



- **Aménagement du secteur Rue du Gai Logis et Impasse du Noyer Réseaux humides et Voirie : Recrutement d'un maître d'œuvre** : Vu les demandes de permis de construire et les projets de particuliers souhaitant construire leur maison d'habitation dans le secteur du Gai Logis et de la Bardelle ; Vu la nécessité de coordonner l'extension des différents réseaux pour permettre un développement maîtrisé et pérenne du secteur, en évitant notamment la création anarchique des réseaux et des branchements particuliers sous le domaine public ; Vu la délibération de ce jour, instaurant une taxe d'aménagement sectorisée finançant les travaux d'extension des réseaux :

Le Conseil Municipal, retient le Cabinet d'Etudes Marc MERLIN pour la mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement des réseaux humides et de la voirie comprenant :

- Une mission de maîtrise d'œuvre : avant-projet (AVP), réalisation du projet (PRO), l'assistance à la passation de travaux (ACT) ; la direction de l'exécution des travaux (DET), l'assistance lors de la réception des travaux (AOR) pour un montant de 11 942.40 € H.T.
- Un relevé topographique pour un montant de 1 500.00 € H.T.

Soit un montant total de 13 442.40 € H.T. Le montant estimé des travaux est 186 600.00 € H.T.

**Vote : 12 Pour – 2 Abstentions**



# es délibérations du Conseil

13

## Cimetière

### • Reprise des tombes en état d'abandon - Travaux 2017

Mme Chantal BELIN présente au Conseil Municipal les travaux prévus par la commission cimetière lors de sa réunion le 15 juin dernier. Les travaux prévus s'inscrivent dans la continuité des opérations de reprises des tombes en état d'abandon.

Ceux-ci consistent pour 2017 à déposer 8 tombes en procédant à l'exhumation et l'inhumation des restes mortels dans l'ossuaire. L'espace ainsi dégagé servira à créer de nouvelles concessions le long du mur du carré 1.

Les tombes concernées sont les suivantes : Carré 1 : N°30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 38.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les travaux et confie à la SAS Pompes Funèbres de Foucherans leur réalisation pour un montant de 2 500.00 € H.T.

Vote : 13 Pour – 1 Abstention

## Informations

M. Le Maire présente au conseil : - le rapport d'activité 2016 de Grand Dole Habitat - le rapport d'activité 2016 du SYDOM  
- le rapport d'Inovyn sur l'état des eaux souterraines 2016

*Le C.C.A.S et la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté proposent :*

## DECOUVRIR LES SECRETS

de nos **5 SENS**

*et comment les préserver au quotidien*

**les mardis de 14h à 16h dès le 21 novembre**

**salle André SEGUIN (au rez-de-chaussée de la Mairie)**

**7 séances GRATUITES de 2 heures autour de thématiques**

**liées aux 5 sens** animées par des professionnels de la santé et des chargés de prévention de la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté

Questions  
de

Sens

65 ans  
et +

**1<sup>ère</sup> séance : Mardi 21 Novembre 2017**  
**Tour d'horizon sur la santé globale**

- Présentation croisée – Photolangage

**2<sup>ème</sup> séance : Mardi 28 Novembre 2017**  
**M'as tu vu ? Santé visuelle**

- Exposition commentée sur le fonctionnement de la vue, les risques et les solutions.

Test individuel de la vue avec un opticien mutualiste

**3<sup>ème</sup> séance : Mardi 5 Décembre 2017**  
**Allô j'écoute ? Santé auditive**

- Exposition commentée sur le fonctionnement de l'ouïe, les risques et les solutions.

Test individuel de l'audition avec un audioprothésiste mutualiste

**4<sup>ème</sup> séance : Mardi 12 Décembre 2017**

**Au plaisir des sens - Goût, odorat et plaisir de manger**

- Le rôle des 5 sens dans l'alimentation, dégustations, repère sur la santé bucco-dentaire

**5<sup>ème</sup> séance : Mardi 19 Décembre 2017**  
**Amour de vieillesse – Le sens du toucher**

- A bas les idées reçues ! Notion d'écoute et d'estime de soi. Zoom sur le sens du toucher.

**6<sup>ème</sup> séance : Mardi 9 Janvier 2018**  
**Objectif santé**

- Définition d'un objectif personnel pour améliorer sa santé globale

**7<sup>ème</sup> séance : Mardi 6 Février 2018**  
**Rétrospectivement vôtre**

- Echanges autour de l'objectif personnel et les bénéfices ressentis (*Séance réalisée 2 mois après*)

**Renseignements  
& INSCRIPTIONS**  
en MAIRIE  
**03 84 72 03 69**

# La Mairie vous informe

## Etat civil

### • Naissances

Soline BOUDOT PASSANT

née à Dole le 18 juin 2017

Paola COUTET

née à Dole le 6 juillet 2017

Ava COUTET

née à Dole le 6 juillet 2017

Alice, Zohra, Michelle ENNDA RAVERA

née à Dijon le 18 juillet 2017

Ryan, Joël, Idir ZAGUAR

né à Dole le 21 août 2017



### • Mariage

DURY Thomas et VUILLEMENOT Solène  
le 3 juin 2017

SOARES Georges et DURIN Raphaëlle  
le 7 juillet 2017

CHENOUF Yannick et LEWANSOWSKI Florence  
le 15 juillet 2017

ZANNA Aurélien et GUILLAMIN Oriane  
le 29 juillet 2017

BARBIER Christian et DUVAL Sophie  
le 19 août 2017

CREMONA Julien et DE ALMEIDA Kathleen  
le 9 septembre 2017



### • Décès

MICHAUD Guy

décédé le 6 juillet 2017

BOURGEOIS Renée

décédée le 6 juillet 2017

ANTIC Stanijanka épouse STOSIC

décédée le 9 juillet 2017

GIRARDOT Jeanne

décédée le 11 août 2017

VALLÉE Michelle, Marie, Gilberte veuve ANNONIN

décédée le 29 août 2017



## Civisme

### Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes désirant s'inscrire à Champvans peuvent le faire en Mairie avant la fin de l'année 2017. (Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

**Le secrétariat de Mairie sera exceptionnellement ouvert le samedi 30 décembre**

### Recensement obligatoire

Les jeunes **HOMMES** et jeunes **FILLES** nés en 2001 doivent se présenter à partir de leur anniversaire au secrétariat de Mairie pour y être recensés.

(Se munir du livret de famille des parents).

**Une attestation de recensement indispensable** pour toutes les inscriptions aux examens scolaires ou administratifs et au code de la route, vous sera délivrée.



• Cette invitation du CCAS, s'adresse aux seniors de Champvans de 70 ans et plus, elle vous sera apportée par un conseiller à domicile. Dans le cas contraire n'hésitez pas à prévenir la mairie au 03.84.72.03.69.

**VENEZ NOMBREUX PAR TOUTATIS !**

## Affouage

Les inscriptions individuelles seront reçues au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture jusqu'au 21 octobre



- Chaque affouagiste doit se présenter en personne.
- Le tirage au sort des lots aura lieu début novembre.
- Les modalités de fabrication et de règlement seront précisées au retrait du N° de lot, tiré au sort.

## Collecte de déchets

- **Bacs jaunes** (ex bacs bleus) : Vendredi les semaines paires  
Vendredi 6 octobre et 20 octobre,  
Samedi 4 novembre au lieu du vendredi 3 nov (attention 1<sup>er</sup> novembre férié), vendredis 17 novembre, 1<sup>er</sup> et 15 décembre + Samedi 30 décembre au lieu du vendredi 29 (attention Noël ... Lundi 25 décembre)



- **Bacs gris**: Les vendredis sauf : Samedi 4 novembre au lieu du vend 3 (1<sup>er</sup> novembre férié) samedi 30 décembre au lieu du vend 29 (Noël) (Les sacs déposés à côté du bac gris ne seront pas ramassés)
- **Bacs à verre et bacs à papier**  
Les bacs sont au parking du cimetière, place du champ de fête, au parking du stade, aux ateliers municipaux (29 r de Dole) et à proximité du quai à déchets verts.



- Le 31 juillet, huit personnes parties à 19h30 de la Bib' ont fait la **balade Conte & Comté** avec Brigitte et Sylvie : un conte portugais, pour rappeler qu'il est risqué de sombrer dans la cupidité ; l'histoire balinaise, Gecko n'arrive pas à dormir prouvant qu'il nous faut bien tolérer quelques nuisances pour l'équilibre de la nature ; et enfin, à l'arboretum, on apprécia le coucher de soleil sur Champvans, le Comté en dés, les raisins secs et un conte du Kazakhstan : Le jardin magique des pauvres, qui démontre combien le monde va mieux par le dévouement et la générosité de quelques-uns...



- Parce qu'on s'amuse bien à la bibliothèque, entre 6 et 36 mois, avec livres, peluches, marionnettes, grelots et jeux, RV aux prochaines séances :  
**BB-Bib à 11 heures les mardis 19 septembre, 17 octobre, 14 novembre, 12 décembre.**



- Les adultes aussi ont leur rendez-vous mensuel à la Bib' :  
chaque premier lundi du mois à 19h :  
**Apéro' Lectures** les lundis  
**2 octobre, 6 novembre & 4 décembre**  
pour partager un moment convivial autour de nos lectures passées et à venir...
- Week-end festif les **21 et 22 octobre** pour **les 70 ans du foyer rural.**



## MERCI

à tous nos donateurs de livres.  
Notre espace de la Bib'  
s'est encore beaucoup enrichi :  
**samedi 7 octobre inauguration officielle;**  
Six auteurs invités vous y attendront  
entre 14h et 17h  
pour dédicacer leurs livres.  
**Tombola gratuite.**

## Bib' ouverte ...

- Lundi : 17h30-19h30
- Mercredi : 11h-13h
- Judi scolaire : 13h30-15h
- Samedi : 10h-12h30

Infos : sur

<http://mabib.fr/champvans39>

Pour tous, **ateliers de création** chaque mois avec Myriam et Sylvie : sculpture de livres par pliages de leurs pages :  
samedi 7 octobre de 14h30 à 16h30;  
**animations gratuites**  
mercredis 8 novembre & 6 décembre de 15h à 17h.

**Soirée-surprise pour tous, mercredi 20 décembre à 20h.**



# accueil de loisirs: "les galopins"



## Un retour sur l'été 2017 chez les Galopins

Les vacances d'été ont été rythmées par les thèmes :  
Zoo et les 4 éléments en juillet puis les inventeurs en août.

Nous avons accueilli une quarantaine d'enfants sur juillet et une trentaine sur Août. Diverses sorties ont été proposées durant ces deux mois : Parc de l'Auxois, accrobranche, piscine à Auxonne, musée du jouets à Moirans en Montagne, Nigloland... Un public animé et intéressé !

A cela se sont ajoutés deux séjours : séjour Futuroscope pour les 8/12ans et mini séjour au château de Pierre de Bresse pour les 5/6ans

## Les prochaines vacances : du lundi 24 octobre au vendredi 3 novembre 2017

Les modalités d'inscriptions restent les mêmes, si cela n'est pas fait un dossier Grand-Dole doit être complété pour toute inscription !

Un stage Hand-ball sera proposé avec un intervenant pendant les vacances pour les 6/12 ans.

Places limitées !!!

Des activités, jeux, sorties seront proposées tout au long des vacances !



## Les mercredis de septembre

Une thématique sur les monstres sera menée les mercredis de septembre !

Des après-midi piscine à Dole seront proposés pour les 3/5 ans et les 6/12 ans

## Le périscolaire

Notre thème actuel est les animaux de la forêt ! Création, décoration, jeux divers seront apportés aux enfants sur les temps périscolaires !

Dorénavant le goûter de l'accueil du soir n'est plus fourni par le centre ! Les enfants doivent alors apporter le goûter !

Les ateliers TAP sont maintenus sur Champvans mais ceux-ci commenceront à partir du mois d'octobre !

Un projet sera mené sur « les différences » de fin septembre à décembre 2017.

Pour les inscriptions périscolaires il n'y a pas de changement, toute inscription doit se faire avant le jeudi matin 9h pour la semaine suivante.

*A bientôt chez les Galopins*

Contact : 03.84.82.57.65  
alsh.ouest-champvans@grand-dole.fr





# la vie associative



Le **BANDA JAZZ** a démarré cette nouvelle saison 2017-2018 sur les chapeaux de roues avec un concert à Besançon le 6 septembre dernier (Jumpin' at the Kursaal) et un deuxième à Auxonne dans le cadre du festival "Jaz'ô Saône" le 23 septembre.

- Ces deux représentations ont été l'occasion de renforcer les liens avec l'Ecole de Danse Denis Bares, qui nous a déjà régalé en mars dernier lors du Cabaret Concert, à la salle des fêtes de Champvans. Swing, funk, latino et standards du jazz sont de mise, avec toujours le plaisir comme mot d'ordre.
- Le Banda Jazz répète tous les lundi, en alternance entre Champvans et Saint Vit, de 20h30 à 22h30. Nous accueillons avec joie de nouveaux musiciens... avis !



Infos : <https://www.facebook.com/bandajazz39/> - Contact : M Grivet 03 81 58 21 86 ou [mgrivet@gmail.com](mailto:mgrivet@gmail.com)

## La 9<sup>ème</sup> Traversée du Grand Dole

s'est élancée samedi 16 septembre avec une météo relativement... courante !



Les quelques 200 participants (coureurs et marcheurs) et les 70 bénévoles ont fait de cette journée une belle rencontre remplie d'amitié, de convivialité et surtout une grande solidarité !!!

La soirée dansante a fait l'unanimité !!!

Les dons seront remis aux associations lors d'une soirée courant octobre.

Les organisateurs pensent déjà à la prochaine édition et pour le 10<sup>ème</sup> anniversaire préparent déjà la fête.....

### Merci

à tous d'avoir participé à cette manifestation et un grand merci à tous nos sponsors et partenaires qui nous ont permis de faire de cette 9<sup>ème</sup> traversée une totale réussite.



**LES COPAINS de la TRAVERSEE, organisent un déplacement à LAHR (ville jumelée avec DOLE) Samedi 25 et dimanche 26 novembre, à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire du club de L.G. GEROLSECK**

- **SAMEDI** : Départ à 7h30 en car - 11h30 : repas tiré du sac, à LAHR - 14h : Départ de la course des 25 ans du L.G. GEROLSECK 14h30 : Marche populaire de 5 kilomètres - 16h30 : remise des récompenses ( *autour d'une bonne bière !!!* ) - 19h : Repas - 23h : Hôtel
- **DIMANCHE** : 8h30 : petit déjeuner - 10h : visite d'une cave (à confirmer) - 12h : repas libre - 14h : marché de Noël - 19h : Retour Champvans.

**Renseignements et inscriptions : Laurent PETREK, Président : 06 32 78 24 23 ou [laurent.petrek@orange.fr](mailto:laurent.petrek@orange.fr)**



# la vie associative

18



**Le Comité de jumelage de Champvans organise...**

## La foire aux puces et artisanale Dimanche 8 octobre 2017 Salle des fêtes à partir de 7h

Entrée libre  
Buvette Restauration

Sur le parking et dans la salle des fêtes  
**EXPOSANTS : 2€ le mètre linéaire**



**Renseignements**  
03.84.82.62.59 ou 03.84.79.15.81



**l' U-S 3 MONTS compte 170 adhérents au sein de son club.**

3 équipes seniors qui évoluent en championnat district.

Les équipes jeunes sont en groupement avec L'A-S FOUCHERANS.

- 3 équipes U7
- 3 équipes U9
- 2 équipes U11
- 1 équipe U13
- 1 équipe U 15
- 1 équipe U18

*Il est possible d'inscrire les enfants dès l'âge de 5 ans*

**Bien sûr nous sommes à la recherche de dirigeants pour étoffer notre club,**

Pour tous renseignements AMIOT Alain  
06-37-35-84-09 ou [troismontsus.foot@sfr.fr](mailto:troismontsus.foot@sfr.fr),

encadrées par des éducateurs des 2 clubs.

**A noter notre fondue géante qui se déroulera à la salle des fêtes le 18 novembre 2017**

### Des moments de fête passés ou à venir, des nouvelles sections et des événements à découvrir.

Retrouvez tous les détails sur notre site <http://foyerruraldechampvans.dujura.com>

Contact : 07 67 44 46 22 ou [association@foyerruraldechampvans.dujura.com](mailto:association@foyerruraldechampvans.dujura.com)



**Toutes les sections** ont repris leurs activités et accueillent anciens et nouveaux adhérents : Art de vivre-patrimoine, bibliothèque, country, équipe technique, gym adultes et enfants, pétanque, randonnées, théâtre et Yoga

**Cours éveil-gym enfants**, animé par M-Pierre BONIN-LENZI (diplômée) chaque mercredi à la salle Babet : il reste quelques places pour les 6-9 ans de 13h45 à 14h45 et les 3-6 ans de 15h à 16h

Tarif : 80 €/an pour le 1<sup>er</sup> enfant et 65 €/an pour le 2<sup>ème</sup> et les suivants.

Renseignements à chaque séance ou au 06 37 72 66 31 / 06 70 81 16 55 ou à [gym@foyerruraldechampvans.dujura.com](mailto:gym@foyerruraldechampvans.dujura.com)



Venez fêter les  
**70 ans**  
du Foyer Rural

**Samedi 21 octobre**

**Dimanche 22 octobre**

à la salle des fêtes **dès 14h**

animations, diaporamas, expositions, gaufres, buvette, tombola gratuite, soirée surprise sur inscription avec repas (15€ - 8€ enfants).

**dès 10h, venez partager**

**les passions des adhérents du foyer rural**

Forum des talents, petite randonnée pédestre familiale, initiation à la pétanque et jeux.

*Les présidents et animateurs d'anciennes sections sont invités à se manifester pour participer aux activités.*

## Quelques événements de cet été



### « La rando pédestre champvannaise » du 2 juillet a réuni 118 marcheurs

Ouverte à tous, sans difficulté, elle a proposé, dès 8h depuis la salle des fêtes, des boucles balisées de 5, 10 ou 15 kilomètres qui ont conduit les randonneurs sur les chemins de la forêt communale.

Sur la boucle des 10 km, au lieu-dit «la cabane des chasseurs», un ravitaillement était proposé ainsi qu'une animation portant sur les différentes essences des arbres de cette forêt.

Le repas chaud de midi servi dans la salle des fêtes a remporté un vif succès. Au retour, les randonneurs reçurent une cocarde-souvenir.



Cette belle manifestation a pu se dérouler dans d'excellentes conditions grâce à la participation et l'investissement de toute une équipe de bénévoles du foyer rural de Champvans.

Rendez-vous pour la prochaine édition  
le dimanche 8 juillet 2018  
avec de nouveaux itinéraires et  
des animations pour petits et grands.



### Excellents résultats pour la section pétanque

Victoire au national de Migennes  
pour Ewan Vion, Charles Gallot  
et Evan Deliot

Victoire d'Estelle Bourgeon  
et Alexis Papin  
à Yverdon les bains (Suisse)  
pour la coupe Franco-Suisse



Les jeunes de l'école  
de pétanque lors  
du championnat tripléte  
du Jura à Poligny

Reprise des  
entraînements  
les samedis  
de 10h à 12h  
au stade Jean Mothet  
Contact Michel Bourgeon  
03.84.82.19.38 ou  
petanquechampvans@orange.fr





# La vie associative

20



## La Clé des Chants a fait sa rentrée !

Tous les mardis de 20h à 22h, les choristes se retrouvent à la salle des fêtes de Champvans sous la direction de Florence Grandclément dans une ambiance détendue certes mais aussi studieuse.

Et cette année les projets ne manquent pas !

- ♫ **Dimanche 18 mars : participation à un rassemblement de chorales à Aubigny (21)**
- ♫ **Samedi 7 avril : notre concert à Champvans "Oratorio pour la Paix"**
- ♫ **Samedi 28 avril : concert à Saligney "Oratorio pour la Paix"**

En plus de notre programme habituel (variété française), la Chef nous lance un défi pour célébrer le centenaire de la Grande Guerre de 14/18 : interpréter l' "Oratorio pour la Paix" de Jean-Philippe Beselaere.

Pour l'occasion, la "Clé des Chants" sera renforcée par la chorale "Cœur à Chœur", par le chœur d'enfants de l'école d'Orchamps, par l'orchestre "sympa-phonique" de l'école de musique de Jura-Nord et par des comédiens. Afin de bien préparer cette grande œuvre, 3 samedis après-midi de répétitions sont programmés avec tous les participants.

**Bien entendu si un tel projet vous intéresse, venez nous rejoindre un mardi ou contactez notre chef de chœur au 06-79-85-72-80.**

En dehors de ces concerts, nous avons nos activités traditionnelles

- ♫ **Sortie annuelle : le 8 octobre à Beaune**
- ♫ **Loto : le 7 janvier**
- ♫ **Le salon " Vins et Saveurs " les 10 et 11 mars**

*Alors " A BIENTOT et notez bien cette date...!"*



## Concert à Champvans : Samedi 7 avril 2018



# Oratorio pour la paix

Œuvre composée par Jean-Philippe Beselaere, pour chœur mixte, chœur d'enfants, récitant et orchestre

Architecturé sur 7 mouvements, l'Oratorio pour la Paix est une œuvre lyrique, narrative et dramatique plus proche de la cantate profane que de l'opéra, qui ne se veut pas (même si elle en fait parfois référence) une composition descriptive des horreurs de la guerre dans laquelle on entre dès le 2ème mouvement avec la colombe, symbole de paix, poignardée : allusion au calligramme écrit par Apollinaire en 1916. Cette œuvre révèle avant tout un travail sur le devoir de mémoire.

A travers les textes de divers auteurs, pays, époques, se dégage toujours l'espoir de liberté et de paix, qu'elle se nomme salam, shalom, peace, pace, paz ou frieden. !

**Chanter une œuvre qui célèbre la paix, ça vous tente ?**

**Venez nous rejoindre**

**Renseignements au 06-79-85-72-80**